

**MODALITEES D'INSCRIPTION AU CONCOURS COMMUN
D'INTERNAT EN CLINIQUE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE
DES ECOLES NATIONALES VETERINAIRES FRANCAISES**

- 2021 -

**Secrétariat du concours commun d'admission de l'Internat AC,
Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire,
ONIRIS
BP 40706
44307 Nantes CEDEX 03.**

Tel : 33 (0)2 40 68 77 14 - Fax : 33 (0)2 40 68 77 48

Courriel : annie.alliot@oniris-nantes.fr

Peuvent se présenter au concours de recrutement de l'internat en clinique des animaux de compagnie des écoles nationales vétérinaires françaises :

- les titulaires du diplôme d'État de docteur vétérinaire français,
- les titulaires d'un diplôme vétérinaire étranger jugé équivalent par le jury du concours d'admission¹.
- les élèves des écoles nationales vétérinaires françaises, ainsi que les élèves d'écoles vétérinaires étrangères délivrant un diplôme vétérinaire jugé équivalent par le jury du concours d'admission¹, au cours de leur dernière année de formation initiale.

Comme suite à leur succès au concours d'admission, l'inscription définitive des élèves à la formation d'internat, sera prononcée suite à réception de leur **diplôme de docteur vétérinaire**, par le secrétariat de l'école de formation, **avant le 31 octobre de l'année d'inscription²**.

¹ Cette appréciation d'équivalence est délivrée par le jury lors de la publication des admissibilités.

² En absence de présentation de ce document, dans les délais, l'interne sera immédiatement exclu de la formation. Les responsables des formations d'internat recommandent, **très vivement** aux candidats concernés de soutenir leur thèse avant le début de la formation, ou d'avoir obtenu leur permis d'imprimé signifiant que leur travail de rédaction de thèse est achevé. En effet, la formation d'internat, particulièrement prenante au cours des premiers mois, est très difficilement compatible avec un travail de thèse..

Tableau de chronologie de l'admission à l'internat en clinique des animaux de compagnie des ENV française.

Date limite de dépôt du dossier de candidature	Mercredi 23 décembre 2020
Date limite de réception des lettres de recommandation / grille d'évaluation	Vendredi 8 janvier 2021
Publication des résultats d'admissibilité (web)	Lundi 8 février 2021
Épreuve écrite d'admission	Mardi 16 février 2021 de 14h à 18h
Épreuve orale d'admission	Du lundi 29 mars au vendredi 2 avril 2021 ONIRIS
Publication des résultats d'admission (web)	Lundi 5 avril 2021
Validation du choix d'établissement proposé en fonction du rang de classement	Du lundi 5 avril 10h00 au vendredi 9 avril 2021 à 23h00
Publication des inscriptions par établissement	Mercredi 14 avril 2021
Début de formation	Septembre 2021
Inscription définitive des candidats non docteur vétérinaire lors de l'inscription	Dimanche 31 octobre 2021

L'ensemble des informations concernant le concours : dates et lieux de convocation, résultats, affectation des candidats par école ... se réalise par l'intermédiaire du site web du concours d'internat à l'adresse : <http://www.oniris-nantes.fr/etudes/concours-internat/>

I. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier d'inscription au concours comprend les élément suivant ³ :

1. **A transmettre en ligne sur le site web du concours, au format PDF** à l'adresse suivante : http://ent-prod.oniris-nantes.fr/concours_internat_ac avant le **Mercredi 23 décembre 2020 minuit.**

1. Un curriculum vitae, présenté obligatoirement selon la forme proposée (Cf : 1. Curriculum vitaé. PDF).
2. Les résultats des trois dernières années d'études vétérinaires révolues, (Cf : 2 scolarité.PDF).
3. Le choix du centre d'examen pour l'épreuve théorique (NB : Ce choix est arrêté après clôture des inscriptions soit le mercredi 23 décembre 2020 minuit).

³ Le respect de la forme du dossier est impératif pour que celui-ci soit transmis aux membres du jury. En dehors des lettres de recommandation qui peuvent être rédigées en anglais l'ensemble du dossier sera présenté en langue française.

4. Le choix de l'école de suivi du cursus d'internat (NB : Ce choix est consultable et modifiable jusqu'au vendredi 26 mars 2021 - 12h00. (Début de l'épreuve informatique).

5. La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.

6. Pour les docteurs vétérinaires la photocopie de leur diplôme, pour les élèves des écoles vétérinaires en cours de leur dernière année de formation initiale un certificat de scolarité.

2. A transmettre directement par courriel et uniquement par courriel (annie.alliot@oniris-nantes.fr) :

7. Deux lettres de recommandation accompagnées chacune d'un formulaire d'évaluation, selon le modèle joint (Cf : 3 et 4 Formulaire d'évaluation) envoyée **directement par l'évaluateur par courriel et indépendamment du candidat**, avant le **vendredi 8 janvier 2021**.

8. Un formulaire de situation d'avancement du travail de thèse **uniquement pour les candidats en cour de rédaction d'une thèse d'exercice en cours de formation dans une école française**.

3. A transmettre par voie postale ou virement bancaires et avant le **Lundi 21 décembre 2020 minuit, 153 € de règlement de frais de dossier de concours :**

par chèque, à l'ordre de Monsieur le comptable d'Oniris, transmis par courrier à Mme Annie ALLIOT, ONIRIS CHUV, site de la Chantrerie CS 40706, 44307 Nantes CEDEX 03.

par virement bancaire portant la mention « concours d'internat AC » sur le compte dont le RIB est le suivant :

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	44000	00001000922	12	TPNANTES

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1440	0000	0010	0092	212	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

ONIRIS AGENT COMPTABLE

Rm 1 : Après dépôt du dossier le règlement pour frais de dossier n'est pas remboursable.

Rm 2 : Les dossiers non complets, non accompagnés des règlements ou non parvenus dans les délais ne seront pas pris en compte.

II. MODALITES DU CONCOURS

2.1 Épreuve d'admissibilité

Après examen des dossiers par les membres du jury, l'admissibilité des candidats sera publiée **le lundi 8 février 2021** sur le site web d'ONIRIS (www.oniris-nantes.fr). Les candidats non admissibles ne sont pas autorisés à poursuivre les épreuves du concours

2.2. Épreuve de dossier – COEFFICIENT : 1

L'évaluation du dossier des candidats par les membres du jury se réalise selon une grille qui prend en compte :

- La scolarité vétérinaire
- La réalisation de la thèse (pour les élèves des ENV françaises)
- Les formations complémentaires hors cursus initial diplômantes et non diplômantes
- Les stages du cursus de formation obligatoires et non obligatoires
- L'expérience professionnelle
- Les activités non vétérinaires rémunérées ou non rémunérées
- Les publications et conférences
- La lettre de motivation
- Les lettres de recommandation

2.2. Epreuve théorique – Carte d'identité indispensable – COEFFICIENT : 2

Les candidats sont convoqués dans le centre d'examen qu'ils ont choisi **le mardi 16 février 2021 à 14 h00**.

L'épreuve théorique est informatisée. Sa durée est de deux heures. Elle comprend entre 90 et 110 questions.

Les questions seront de deux types :

- 1) Type Questionnaire à choix multiple et réponse unique avec une seule réponse juste (point positif pour une bonne réponse, absence de point pour une mauvaise réponse ou une absence de réponse).
- 2) Type Dessin ou photo à zones à identifier (point positif pour une bonne réponse, absence de point pour une mauvaise réponse ou une absence de réponse).

Les questions concernent les disciplines suivantes : Chirurgie, Médecine interne et externe, reproduction, Urgences et soins intensifs, Imagerie médicale, Anesthésie, Biologie médicale Dermatologie, Anatomopathologie et Nouveaux Animaux de compagnies.

Pour chaque candidat, les questions seront présentées sous la forme de « blocs » de questions, non thématiques, proposés dans un ordre aléatoire, comprenant les questions en ordre aléatoire et les propositions de réponse en ordre aléatoire.

ATTENTION : À l'intérieur d'un bloc, il vous est possible de naviguer entre les questions et de modifier les réponses. Le passage au bloc suivant nécessite de valider et de FERMER le bloc précédent. Les réponses de ce bloc ne seront plus accessibles.

Un dictionnaire général de langue, non médical et non vétérinaire, en version papier est accepté pour les candidats non francophones.

Cinq feuilles de brouillon seront remises aux candidats pour cette épreuve et restituées à la sortie.

2.3. Epreuve d'entretien avec le jury - Carte d'identité ou passeport indispensable – COEFFICIENT : 2

L'épreuve d'entretien en présentiel avec le jury aura lieu à ONIRIS, Site de la Chantrerie, route de Gachet, 44307 NANTES CEDEX 03 **du lundi 29 mars au vendredi 2 avril 2021.**

L'entretien peut avoir lieu en visioconférence après demande motivée au président du jury au moins 60 jours avant le début de l'épreuve et accord de ce dernier. Un accord systématique est accordé aux candidats boursiers français, aux candidats résidents ou en séjour de formation à l'étranger, ou aux candidats en incapacité médicale.

Les candidats seront convoqués par courriel avec précision du jour et de la tranche horaire d'audition. Les informations de convocation seront publiées sur le site web du concours.

2.4. Publication des résultats

Le classement provisoire des candidats, reçus en liste principale et en liste complémentaire, sera publiés, le **lundi 5 avril 2021**, sur le site web d'ONIRIS (www.oniris-nantes.fr)

III. MODALITES D'ATTRIBUTION DES PLACES DE FORMATION

L'affectation dans un des internats est proposée en tenant compte

- de votre classement aux épreuves,
- des préférences de choix que vous avez formulées
- dans la limite des places disponibles par école.

La procédure d'affectation des candidats dans les établissements de formation à l'internat en cliniques des animaux de compagnies des ENV Françaises se réalisera en ligne **du lundi 5 avril 10h00 au vendredi 9 avril 2021 à 23h00**. La procédure sera close le **vendredi 9 avril 2021 à 23h00**.

Pour tout accès à cette pré-validation informatique obligatoire, le candidat devra saisir le login et le mot de passe qui lui a été attribué après constitution du dossier d'inscription au concours et qu'il a utilisé lors de l'épreuve théorique informatisée.

Les candidats doivent se connecter et confirmer leur choix chaque jour.

Une fois connecté(e), quatre possibilités de réponse sont offertes :

1. OUI : Le candidat accepte l'école qui lui est proposée. Son choix est définitif. Le candidat n'a plus à se connecter à internet et **doit envoyer un courrier de confirmation (téléchargeable sur le site) au secrétariat du concours.**

2. OUI MAIS : Le candidat accepte l'école qui lui est proposée, mais espère qu'une autre école mieux classée dans sa liste de vœux lui soit ultérieurement proposée. Si une nouvelle école lui est proposée le candidat perd automatiquement tous ses droits pour la proposition actuelle et sur les écoles placées après cette école dans sa liste. Le candidat **se connecte tous les jours tant qu'il répond OUI MAIS** et jusqu'**au dernier jour d'ouverture du site**. Une absence de connexion et de confirmation de son choix équivaut automatiquement à un **NON MAIS**. Il perd donc ses droits sur cette école et si aucune autre école lui est proposée le candidat perd ses droits sur toutes écoles.

3. NON MAIS : Le candidat refuse l'école qui lui est proposée, mais espère qu'une autre école mieux classée dans sa liste de vœux lui soit ultérieurement proposée. Si aucune autre école lui est proposée le candidat perd ses droits sur toutes écoles.

4. NON : Le candidat refuse l'école qui lui est proposée et perd ses droits sur toutes écoles.

Après la clôture des attributions en ligne et jusqu'à la publication des affectations définitives, les places restées vacantes seront proposées, par le président du jury, selon le même principe (classement et préférence) aux candidats. Les candidats auront 24h00 pour donner leur réponse au président du jury selon les mêmes modalités (OUI , OUI MAIS, NON MAIS, NON). Cette consultation numérique permettra la publication d'une **affectation conditionnelle**, puis d'une **affectation définitive** suite à réception des courriers de confirmation d'inscription.

Suite à publication de l'affectation conditionnel, quelque soit leur réponse OUI ou OUI MAIS, les étudiants doivent confirmer leur accord par envoi par courriel et postal du **courrier de confirmation d'école de formation (téléchargeable sur le site) au secrétariat du concours (annie.alliot@oniris-nantes.fr)**.

Les affectations définitives seront publiées le mercredi 21 avril 2021 et transmis au service de scolarité des ENV.

Après publication des affectations définitives par établissement, si du fait de la démission d'un interne une ou plusieurs places sont vacantes dans une ENV, sur autorisation du président du jury, il pourra être fait appel au premier candidats non affecté sur la liste complémentaire. Celui-ci aura 24h00 pour répondre par OUI ou NON.

NB : Les candidats diplômés des écoles nationales vétérinaire française, non docteur vétérinaire, seront inscrit en formation sous condition de soutenance de leur thèse avant le 30 octobre de l'année en cour. En absence de soutenance leur inscription à la formation d'internat sera annulée.